
Règlement

ARTICLE 1 : Objet

L'association « Cap sur les talents » organise « Noël au Valdecie » le 28 et 29 Novembre 2026 à la salle municipale du Valdecie. Le marché sera ouvert au public le samedi de 10h à 19H et le dimanche de 10h à 18H.

La participation à la manifestation est subordonnée à l'acceptation sans réserve du présent règlement. L'association se réserve toutefois la possibilité de modifier la date, les horaires d'ouverture ou le lieu du marché si nécessaire. Elle peut également annuler cette manifestation dans tous les cas reconnus de force majeure ou dans un contexte de crise sanitaire.

ARTICLE 2 : Inscriptions – Admissions

Ce marché est essentiellement ouvert aux créateurs, aux fabricants de produits artisanaux, aux commerçants et aux revendeurs.

Il se déroule sous des grands barnums semi-ouvert et couverts. Il n'y a pas d'exposants dans la salle.

Le nombre de stands étant limité, les candidatures sont ouvertes du 14 août 2026 au 14 septembre 2026. Elles seront examinées sur présentation d'un dossier dûment complété et réceptionné (par courrier ou mail) avant la date fixée par les membres de l'organisation. Celle-ci figure dans le dossier d'inscription. Ce dossier sera étudié selon des critères de qualité et d'originalité des œuvres présentées.

Le choix des exposants se fait au regard des dossiers reçus, de la concurrence. Les membres du comité d'organisation se réservent le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles et en fonction de la profession ou des objets présentés sans être tenu de motiver ses décisions.

Chaque dossier de candidature devra être composé :

- pour tous les exposants :

- Du dossier d'inscription
- D'une attestation de police d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité au moment du Festival (RC pour dommages causés à autrui et également les dommages matériels directs subis par les biens – stands, produits – consécutifs à incendie, tempête, dégât des eaux, vol)
- De plusieurs photographies des œuvres, des produits
- En cas de vente d'alcool, d'une inscription au Registre du Commerce en qualité de producteur récoltant ou d'une licence de vente d'alcool à emporter et de la carte nationale d'identité du vendeur

- pour les artisans : d'une attestation d'inscription au Répertoire des Métiers

- pour les artistes libres : d'une attestation d'inscription à la Maison des Artistes

- pour les commerçants : du numéro de RC ou RCS, Kbis du Registre du Commerce, carte de commerçant non sédentaire

- pour les producteurs et entreprises agricoles : de la carte d'affiliation à la MSA

- pour les autres exposants : des certificats URSSAF et du formulaire INSEE

Les exposants retenus par les membres du comité d'organisation s'engagent à ne présenter que les réalisations ou produits pour lesquels ils ont été sélectionnés. Les productions présentées devront être conformes aux photographies et descriptifs fournis dans le dossier de candidature. Les membres du comité d'organisation pourront prendre l'initiative de faire retirer des stands les produits exposés non sélectionnés.

Après acceptation de leur dossier et pour leur garantir leur participation, les exposants retenus recevront une confirmation d'inscription par messagerie électronique.

ARTICLE 3 : Frais d'inscription

Association Cap sur les Talents
92, route de Saint Pierre d'Arthéglise – Le Valdecie
50260 Bricquebec en Cotentin
capsurlestalents@gmail.com
06 45 47 52 45

La participation au marché de Noël comprend des frais d'inscription.
Le paiement devra être effectué après le retour du comité organisateur.
Les frais s'élèvent à 10 euros / Jour pour 3 mètres maximum

ARTICLE 4 : Stands

Le comité d'organisation veillera à ne pas mettre en difficulté les exposants en veillant à une juste représentation des produits vendus. Lui-seul définira les emplacements des stands et des exposants. Il pourra être amené à proposer un stand différent de celui demandé par l'exposant.

Les exposants pourront installer leur stand le samedi 28 novembre à partir de 06h30. Aucun système de gardiennage n'est mis en place. Il est fortement conseillé de déballer et de ranger les stands le samedi soir. L'installation des stands le dimanche 29 novembre pourra s'effectuer à partir de 06h30.

Une attention particulière sera demandée aux exposants afin de laisser le site tout comme leur stand propres et débarrassés de tout déchet.

Il est demandé aux exposants de respecter les délimitations de leur stand. Chaque exposant est responsable de son stand, il s'engage à être présent ou se faire représenter et à tenir son stand pendant toute la durée de la manifestation. Il est demandé aux exposants de ne pas ranger leur stand avant l'heure de fermeture du Marché.

Les exposants devront prévoir leur propre matériel électrique conforme aux normes en vigueur : rallonges électriques déroulées totalement, fiches multiprises disposant d'un dispositif de protection, prise européenne pour assurer le branchement électrique. Les bouteilles de gaz et l'utilisation de radiateurs électriques sont interdites. Le chargé de sécurité se réserve le droit de retirer tout élément qu'il jugerait non conforme à la sécurité.

Les exposants ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des vues de leur stand, ni à la diffusion de ces vues concernant la communication liée à la manifestation.

ARTICLE 5 : Responsabilité – Assurance

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, de pertes ou de dégâts éventuels des matériels, marchandises et objets exposés. Il appartient aux exposants de s'assurer contre ces risques. Ils ne sont pas couverts par l'assurance de l'association.

Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autre lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais toute assurance couvrant les risques que lui-même, son personnel et son matériel encourrent et font encourir à des tiers.

ARTICLE 6 : Autorisation de vente

Les exposants s'engagent à être conformes à la législation en vigueur et assument l'entière responsabilité de leurs ventes. Les organisateurs déclinent toute responsabilité relative aux déclarations légales vis-à-vis de l'administration fiscale. Les exposants s'engagent à assurer un affichage des prix des produits exposés.

ARTICLE 7 : Engagement

Les exposants s'engagent à respecter scrupuleusement ledit règlement sous toutes ses formes et sans restriction

DOSSIER D'INSCRIPTION

À retourner avant le 14 septembre 2026

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte : merci de bien vouloir vous référer à la liste des pièces complémentaires mentionnées dans l'article 2 du règlement ci-dessus.

Se réunissant le 15 septembre, le comité d'organisation s'engage à vous faire un retour dès le 16 septembre sur l'acceptation ou non de votre candidature.

NOM	PRÉNOM
RAISON SOCIALE	SIRET
ADRESSE POSTALE	
TÉLÉPHONE	MAIL
SITE INTERNET, RÉSEAU SOCIAL	
CATÉGORIE REPRÉSENTATIVE DE VOTRE ACTIVITÉ (Si vous ne disposez pas d'un site internet, d'une page facebook insta etc.) qui montrent vos réalisations, merci de joindre obligatoirement plusieurs visuels de vos créations et réalisations, en l'absence de liens ou de photos, votre dossier ne sera pas examiné par les membres de l'organisation)	
☐ X Produits alimentaires X ☐ Boissons ☐ Vêtements / Textile / Maroquinerie / Accessoires ☐ Bijoux ☐ Beauté / Santé	☐ Décoration / Art de la table ☐ Produits pour enfants ☐ Papeterie / Librairie ☐ Autre – préciser :
DESCRIPTIF DES PRODUITS VENDUS Dans le cas où la candidature est retenue, ce descriptif pourra être utilisé sur les différents supports de communication de l'événement. 	

ORDRE DE PRIX DES PRODUITS VENDUS

.....

.

.....

.

Présence et frais d'inscriptions : 10 euros / Jours pour (3 mètres linéaires maximum et 3 Mètres de profondeur). Soit 20 euros pour le week-end

Les frais d'inscriptions vous seront demandés après acceptation de votre candidature.

- Présent le samedi 28 novembre
- Présent le Dimanche 29 novembre

Métrage souhaité (3M maximum)

Nombre de mètres souhaités :

DEMANDE D'ACCÈS ÉLECTRIQUE

Besoin électrique sur le stand ?

- ☐ OUI X
- ☐ NON

Si oui, détail des appareils branchés en 16A :

.....

Merci de spécifier si vous apportez des appareils d'une puissance supérieure à 16A :

.....

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR À COMPLÉTER

Je, soussigné(e), Madame/Monsieur

Représentant la société

Déclare avoir lu et accepté tous les termes du règlement du Noël au Valdecie joint à ce dossier d'inscription.

Le / / 2026

Signature (et cachet pour les entreprises) précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :